

15 parvis René-Descartes BP 7000, 69342 Lyon cedex 07 Tél. +33 (0)4 37 37 60 00 www.ens-lyon.fr

## DELIBERATION 9 CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE PLENIERE 16 DECEMBRE 2019

## Principes de la politique indemnitaire des enseignants et enseignants-chercheurs 2019-2020

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n°19-087 en date du 28 novembre 2019 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Vu la délibération I.2 Principes de la politique indemnitaire des enseignants et enseignants-chercheurs 2018-2019 du Conseil d'administration du 8 novembre 2018,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 16 décembre 2019, prend la délibération suivante :

## Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés les principes de la politique indemnitaire des enseignants et enseignants-chercheurs 2019-2020, conformément au document joint.

Nombre de membres constituant le conseil : 25

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25

Nombre de voix favorables : 17 Nombre de voix défavorables : 5

Nombre d'abstentions : 3.

Fait à Lyon, le 16 décembre 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON



